

de base du Canada est laissée de côté ou même écartée comme si elle n'avait pas dans l'économie nationale une importance suffisante pour avoir sa part de ce qui était censé être une étude importante et complète sur l'énergie au Canada.

Sans prétendre qu'on doive porter atteinte à l'Office fédéral du charbon,—point que je veux établir clairement,—nous estimons, nous de l'opposition officielle, que le problème du charbon aurait dû avoir une place plus importante dans l'étude de la Commission Borden. En dépit des assurances contraires données par les membres du gouvernement, nous craignons que l'expansion générale du gaz naturel et de l'huile combustible ne constitue une menace pour notre industrie canadienne du charbon. C'est pourquoi nous insistons pour que rien ne soit négligé afin d'inclure le charbon dans le cadre de l'étude de la commission royale chargée de régler nos problèmes d'énergie.

Celui qui parcourt le bill à l'étude et le compare aux avis contenus dans le premier rapport de la Commission Borden, ne peut s'empêcher de se demander pourquoi le gouvernement actuel a engagé une dépense de \$200,000 ou \$300,000 avant de présenter cette mesure incomplète. Voici un gouvernement dont le programme a toujours été, s'il a jamais eu un véritable programme à réaliser, de maintenir la liberté complète et le jeu de la concurrence dans le commerce.

Aujourd'hui, ce même gouvernement nous demande d'approuver une mesure visant à réglementer l'importation ou l'exportation de l'énergie électrique et du gaz et aussi l'importation du gaz. En outre, cette même mesure établira un mode de réglementation des taxes qui fixera les droits sur le gaz naturel à la discrétion de l'Office et sous réserve de l'approbation du cabinet. Quel genre de marché offrira-t-on aux actionnaires lorsque les nouvelles taxes seront établies? Les dispositions du bill actuel semblent mettre tout le mode de réglementation sur une base souple, mais aucune assurance n'est donnée que le gouvernement traitera équitablement les actionnaires, de même que les consommateurs et les producteurs.

Le premier rapport de la commission a été vivement critiqué par la *Canadian Petroleum Association*. Ce document complexe qu'est le rapport de la Commission Borden, qui semble se préoccuper davantage de critiquer le régime précédent que de proposer des mesures utiles pouvant nous instruire sur nos ressources d'énergie et sur la façon de les réglementer, ne se range pas à l'opinion des dirigeants de l'industrie pétrolière du Canada. Dans l'exposé de son programme présenté au

premier ministre le 15 décembre 1958, l'association formulait son opinion dans les termes suivants, comme en fait foi l'avant-propos qu'on trouve en première page du mémoire:

Le rapport provisoire de la Commission Borden est un document long et complexe. Après une étude du rapport, nous souhaitons soumettre un exposé réfléchi et raisonnable des mesures pratiques qu'on pourra prendre pour renseigner le Canada davantage et lui accorder un droit de regard plus étendu sur ses ressources énergétiques sans entraver par du gaspillage la mise en valeur de ces ressources, afin de pouvoir par la même occasion:

- 1) Sauvegarder la concurrence dans la libre entreprise de notre pays;
- 2) Adhérer au principe du respect des contrats;
- 3) Maintenir un sain climat de placements dont on a encore un besoin énorme pour "réaliser" le "potentiel" du Canada.

Le rapport de la Commission signale la complexité des problèmes suscités par l'importance croissante du pétrole et du gaz pour l'économie du Canada et par le besoin qui en résulte de rouages qui permettront de statuer sur des programmes nationaux d'exploitation de l'énergie et de réglementer l'utilisation interprovinciale des pipe-lines à gaz. Nous nous opposons toutefois à certaines particularités déterminées des vœux de la Commission. Nous soumettons nos avis dans l'espérance que les objectifs du gouvernement fédéral pourront être atteints sans qu'on réglemente à l'excès l'industrie privée, sans qu'il y ait de confusion, ni de chevauchement entre les divers paliers et secteurs du gouvernement.

Il est extrêmement important, monsieur l'Orateur, que les règlements édictés par le gouvernement soient rédigés de manière à ne pas empiéter sur le domaine de la concurrence de l'entreprise privée dans notre pays. L'objectif du gouvernement fédéral en traitant de la politique et des règlements de l'énergie peut être atteint sans empiéter sur le domaine de l'industrie privée, comme le suggérât le mémoire, et sans créer de confusion et de chevauchement entre les niveaux et secteurs de gouvernement. Un excès de réglementation et de surveillance aboutira à la confusion non seulement parmi les bailleurs de fonds mais aussi parmi les producteurs. Cela pourrait supprimer l'esprit de concurrence et les stimulants de l'industrie, aboutissant ainsi à des frais de production plus élevés qui se répercuteraient sur les consommateurs. Le bill actuel pourrait alléger en quelque manière les appréhensions suscitées par la publication du premier rapport de la Commission Borden.

J'ai sous les yeux une liste de vœux inclus dans le chapitre n° 1 du rapport de la Commission sur l'exportation du gaz naturel et du pétrole brut. A combien de ces vœux a-t-on donné suite dans le présent bill? Quand nous considérons le premier vœu qui a trait à l'exportation du gaz naturel du Canada qui pourrait de temps à autre excéder peut-être les besoins raisonnables et prévisibles du Canada sous le régime de licences, nous voyons que ce vœu est contenu dans le bill.